

CONSEIL GENERAL DE TARN ET GARONNE

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4ème REUNION DE 2009**

**Séance du 27 novembre 2009**

CG 09/4<sup>ème</sup>/I-0

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2009**

---

Vu le projet de décision modificative n° 2 de 2009,

Vu les propositions de Monsieur le Président,

Vu les votes intervenus en séances,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL GENERAL**

- Approuve l'inscription des dépenses et des recettes votées en séance ;
- Adopte la décision modificative n° 2 de 2009 du département qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 048 426,00 € ;

Pour l'adoption : 29 voix

Avis contraire : 1

Abstention : néant

Adopté.

Ont voté la DM2 : MM. ALBERT, ANDRIEU, ASTOUL, ASTRUC, BAYLET, BÉNECH, CAMBON, CAPAYROU, DAGEN, DESCAZEAUX, EMPOCIELLO, GARRIGUES Francis, GARRIGUES Roland, GONZALEZ, GUILLAMAT, GUIRBAL, HÉBRAL, LACOMBE, LAVABRE, MARTY, MASSIP, MOIGNARD, MOUCHARD, PARIENTÉ, QUÉREILHAC, RAYNAL, ROGER, ROSET et VIGUIE.

A voté contre : M. BONHOMME.

Le Président,